MUTATIONS RECENTES DE LA STRUCTURE ET DE LA LOCALISATION DE L'INDUSTRIE EN BELGIQUE 1970-1980

B. MERENNE - SCHOUMAKER*

RESUME

L'objectif de cet article est de cerner les principales mutations qui ont touché l'industrie belge depuis 1970, transformations structurelles, d'une part, et changements de localisation, d'autre part. De la confrontation des différentes informations disponibles, quatre faits principaux semblent se dégager : le recul sensible de l'emploi dans la plupart des branches, les difficultés de maintien des secteurs les plus concurrencés par l'étranger, les problèmes de développement des régions concentrant les industries en déclin et l'impact très net des parcs industriels au niveau des localisations nouvelles.

SUMMARY

The aim of this article is to distinguish the principal changes which have affected Belgian industry since 1970 - changes in structure, on one hand, and in localisation, on the other. When examining the available data, four main facts seem to emerge: the distinct fall in employment in most branches, the difficulties in maintaining the fields most threatened by foreign competition, the problems in developing regions where declining industries are concentrated and the very dear impact of industrial zones in new localisations.

Le secteur industriel (1) de la Belgique, comme celui de nombreux autres pays industrialisés, est depuis quelques années touché par de profondes mutations.

Après une période de croissance spectaculaire et de changement tant des outils de production que des localisations - période circonscrite entre 1960 et 1974 -, tous les indicateurs disponibles traduisent depuis cette date des difficultés diverses affectant davantage certaines activités et certaines régions.

Dans le cadre de cette synthèse, nous souhaiterions analyser les principales mutations enregistrées depuis 1970 (2) afin de dresser un tableau aussi précis que possible de la réalité présente et de fournir des éléments de réflexion pour le futur.

I - LES TRANSFORMATIONS STRUCTURELLES

A - Evolution de l'emploi et de la production industrielle

Du 31.12.1970 à avril 1977 (3), le secteur industriel a perdu en Belgique 171 502 emplois, ramenant ainsi sa part relative dans l'emploi global de 43,7 à 38,4 % (tableau I).

La régression des postes de travail est manifeste dans la plupart des branches d'activités, exception faite de la chimie, de la construction du matériel de transport et de la fabrication d'instruments de précision et d'optique. En valeurs absolues, les pertes sont particulièrement importantes dans quatre branches : le cuir et l'industrie textile, les chaussures et l'habillement, le groupe alimentation - boissons tabac et la fabrication d'ouvrages en métaux ; chacune de ces activités a en effet perdu plus de 20 000 emplois. Si l'on exprime les valeurs de 1977 en pourcentages de celles de 1970, huit secteurs apparaissent davantage touchés par la réduction des emplois ; il s'agit des quatre groupes d'activités déjà cités ainsi que des produits minéraux non métalliques, des autres industries manufacturières, de la production d'énergie et d'eau et du secteur papier-impression.

*Docteur en sciences géographiques Maître de Conférences à l'Université de Liège.

TABLEAU I - REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE PAR BRANCHE D'ACTIVITES AU 31 DECEMBRE 1970 ET FIN AVRIL 1977

	1970)	1977	7	Différenc	e 1977 - 1970
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	1970 = 100,0 %
Energie et eau	82500	5,4	69582	5,1	-12918	84,3
Prod. alim., boissons et tabac	131139	8,5	109659	8,0	-21480	83,6
Bois et meuble	73880	4,8	68272	5,0	5608	92,4
Papier et impression	71638	4,7	60752	4,4	-10886	84,6
Cuir et textile	124930	8,1	88911	6,5	- 36019	71,2
Chaussures et habillement	102361	6,7	75990	5,5	-26371	74,2
Chimie	70120	4,6	78538	5,7	+ 8418	112,0
Caoutchouc et plastiques	23847	1,5	22915	1,7	- 932	96,1
Prod. min. non métall.	82018	5,3	66380	4,8	-15638	80,9
Première transformation	116072	7,5	105625	7,7	-10447	91,0
des métaux		<u> </u>	1	}	1	
Fab. d'ouvrages en métaux	113986	7,4	93803	6,9	-20183	82,3
Constr. de machines	63737	4,1	58431	4,3	- 5306	91,7
Constr. électrique et électronique	95022	6,2	85217	6,2	- 9805	89,7
Matériel de transport	71413	4,6	79741	5,8	+ 8328	111,7
Fab. instr. de précision et optique	5966	0,4	7786	0,6	+ 1820	130,5
Autres ind. manuf.	20458	1,3	17117	1,3	- 3341	83,7
Bâtiment et génie civil	291622	18,9	280488	20,5	-11134	96,2
Secteur secondaire	1540709	100,0	1369207	100,0	-171502	88,9

Source: I.N.S., Enquête socio-économique - avril 1977, t.2: Population active, Bruxelles, 1978.

TABLEAU II - EVOLUTION DE L'INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITES 1970 = 100

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Charbonnages	75,4	65,4	58,1	54,4	49,9	44,6	39,7
Autres ind. extractives	102,3	109,9	113,2	118,9	117,8	110,4	111,8
Ind. alim. et fab. de boissons	116,7	121,0	119,4	121,9	124,7	126,3	128,6
Bois et ind. annexes	129,7	162,1	154,2	175,3	174,1	168,0	167,6
Papier et carton	114,4	122,2	103,4	114,3	111,6	115,2	123,3
Ind. textile	105,9	100,8	86,0	96,8	84,6	80,9	87,8
Confection et chaussures	113,9	115,4	110,8	106,4	97,6	95,7	98,9
Chimie et caoutchouc	137,5	141,9	121,5	138,0	145,6	150,0	161,0
Prod. min. non métall.	106,3	108,0	95,0	104,5	112,3	111,2	109,8
Sidérurgie	121,8	126,6	88,2	95,9	89,2	100,4	108,8
Ind. des non ferreux	112,2	116,6	105,4	129,5	148,9	141,2	156,4
Fab. d'ouvrages en	99,8	111,9	110,9	119,0	121,1	117,4	122,4
métaux					ļ	1	
Constr. de machines	112,0	123,3	121,1	122,1	120,8	121,2	126,2
Constr. électrique	115,2	128,0	115,6	127,6	124,4	130,5	132,2
Matériel de transport	124,1	115,5	122,7	140,2	152,1	165,3	182,6
Fine constr. mécanique	89,5	98,7	88,6	88,9	93,8	101,9	100,7
Ind. de la construction	93,2	98,6	97,0	94,9	93,3	86,8	69,9
Indice général	111,3	115,9	106,5	113,7	113,2	113,5	113,5

Sources: de 1973 à 1977: I.N.S., Annuaire statistique de la Belgique, t.99, ouvr. cit., pp. 268-270; pour 1978 et 1979, MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DE LA DOCUMENTATION, L'économie belge en 1979, Bruxelles, 1980, pp. 60-62.

D'après les calculs du Ministère de l'Emploi et du Travail, cette régression des emplois industriels est loin d'être achevée. Ainsi, l'industrie a perdu 41 512 postes de travail en 1977 et 46 551 en 1978 (4).

Les données relatives à l'évolution de <u>l'indice</u> de la production industrielle (tableau II), confirment généralement les observations précédentes. Toutefois, reposant sur les quantités produites et/ou leur valeur ajoutée, ces informations cernent beaucoup mieux encore l'évolution réelle des activités. Grâce à une répartition en branches souvent plus explicite que dans le cas des emplois, on peut mesurer le recul très net des charbonnages (5), la diminution sensible de la production de l'ensemble du secteur textile (industrie textile proprement dite, confection et chaussures) et la réduction très marquée en 1978 et surtout en 1979 des activités de la construction. La crise sidérurgique de 1975 peut aussi être observée dans le tableau de même que les difficultés rencontrées, la même année, par la plupart des activités. Comme pour l'emploi, le groupe chimiecaoutchouc et la construction du matériel de transport présentent une évolution assez favorable. Par contre, pour le secteur alimentaire ou celui du bois, les deux types d'informations traduisent des tendances assez contradictoires.

Que retenir dès lors de l'évolution récente du secteur industriel en Belgique ? (6). Comme dans les autres pays européens (7), les activités industrielles nécessitent de moins en moins de travailleurs, la productivité ayant fait récemment des progrès considérables grâce à une technologie de mieux en mieux adaptée aux conditions spécifiques de la production. Par ailleurs, la crise économique manifeste depuis 1973 - 1974 a freiné la production de nombreux secteurs d'activités et ce d'autant plus qu'il s'agit de secteurs concurrencés par des firmes étrangères localisées soit dans d'autres pays du Marché Commun (notamment en R.F.A.), soit dans de nouveaux pays producteurs (Japon et autres pays de l'Asie du Sud-Est par exemple).

B - Etude de trois secteurs d'activités

Afin de mieux comprendre le mécanisme régissant l'évolution récente, envisageons le cas de trois secteurs d'activités : le groupe textile-confection, la sidérurgie et la chimie.

1. Textile et confection

La récession de cet important secteur industriel (près de 214 000 emplois en 1970) a commencé bien avant la crise de 1973 - 1974. En effet, de 1955 à 1970, l'ensemble du groupe a perdu plus de 15 % de ses effectifs.

Toutefois, les problèmes se sont récemment aggravés : du 30 juin 1974 au 30 juin 1979, plus de 71 000 emplois ont été perdus ramenant ainsi l'effectif total à un peu moins de 124 000 emplois (8). En outre, comme nous l'avons vu dans le tableau II, la production diminue depuis 1974 et le léger sursaut enregistré grâce au redressement conjoncturel de 1979 ne semble pas de nature à renverser la tendance.

Les causes du malaise textile sont bien connues (9). Plus que d'autres activités, les industries qui transforment les fibres naturelles et chimiques en tissus ou en fils et qui fabriquent des articles de confection sont fortement concurrencées par les entreprises situées dans des pays à bas salaires comme ceux de l'Asie du Sud-Est, d'Afrique ou d'Europe de l'Est. Certes tous les sous-secteurs ne sont pas touchés de façon similaire : les textiles artificiels et synthétiques se développent alors que les industries du coton, du lin ou du jute voient leurs ventes se réduire progressivement. En outre, les liaisons entre les activités situées en amont et en aval sont tellement fortes que toute réduction dans l'habillement par exemple se répercute immédiatement sur la production de tissus.

Ce processus est aussi manifeste dans les autres pays européens. Toutefois, certaines faiblesses sont propres à la Belgique : la spécialisation dans des produits standardisés, le manque fréquent de recherche en vue de l'élaboration de nouveaux produits tenant davantage compte des goûts et des souhaits de la clientèle, la faiblesse des dépenses d'investissement, la trop faible dimension des entreprises et le faible degré de concentration des canaux de distribution, l'augmentation des charges salariales (la main-d'oeuvre représentant 70 à 80 % de la valeur ajoutée), etc.

Rien d'étonnant dès lors que, dans le contexte récent de la stagnation de la consommation sur le marché européen, des difficultés profondes soient apparues amenant le gouvernement belge à élaborer un plan d'aide au textile. Ce plan 1980 - 1985 devrait amener les entreprises à rétablir leur capacité concurrentielle et permettre le maintien de l'emploi au niveau de 100 000 unités.

2. Sidérurgie

Les problèmes rencontrés par ce secteur sont assez voisins de ceux décrits pour le groupe textile-confection : concurrence accrue de nouveaux pays producteurs (Japon, Brésil, Corée du Sud, Taïwan, etc.) et des pays européens, vieillissement très fréquent des outils de production, coûts de production trop élevés malgré un accroissement sensible de la productivité (le nombre d'heures ouvriers et employés à la tonne d'accier produite s'est réduit de 8,4 en 1975 à 6,0 en 1979), etc. (10).

Vendant plus de 75% de sa production à l'étranger (en 1979, 51,4 % aux partenaires de la C E et 27,8% aux autres pays), l'industrie sidérurgique est actuellement l'objet d'un vaste plan de restructuration (11) portant notamment sur la rénovation et la modernisation des installations. Les outils non rentables sont arrêtés (en 1978-1979, fermeture de deux aciéries, de sept trains à produits longs, d'un train à fil machine et d'un autre à feuillards) et des accords de collaboration sont pris entre des firmes belges ou avec des groupes étrangers afin d'assurer un meilleur taux d'utilisation des installations. En outre, la réduction des emplois se poursuit (notamment via le système de prépension ; de 59 000 en 1970 et de 62 500 en 1974 (année record de la production), l'effectif total a été amené à 48 000 unités en 1979.

3. Chimie

La situation de ce secteur est très différente. Après le fléchissement de l'activité enregistré en 1975 - année de crise généralisée -, un redressement très net s'est opéré permettant au secteur de poursuivre sa croissance et de conserver la presque totalité de ses emplois (99 822 au 30.6.1975, 96 357 au 30.6.1979) (12).

Quelles sont les causes spécifiques d'une telle évolution? (13). La chimie est avant tout caractérisée par un important effort d'investissement. Ainsi, au cours de la décennie 60-70, l'accroissement moyen des investissements a été de 17% par an alors qu'il était de 10,8% dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. Cet effort s'est maintenu pendant la crise permettant de la sorte la modernisation continuelle des installations et le lancement de nouveaux produits. Par ailleurs, le secteur accorde beaucoup d'importance à la recherche et à l'innovation. En 1979, les investissements de recherche ont dépassé 40 Md FB, soit plus de 40% du montant total de la recherche des industries belges (14).

Certes la situation internationale de la chimie est nettement plus favorable que celle d'autres activités. Toutefois, contrairement à ce que l'on pouvait observer en textile-confection ou en sidérurgie, les industriels belges ont su valoriser leur position par un effort continuellement renouvelé d'investissement et de créativité.

Dans le contexte actuel d'une concurrence internationale de plus en plus forte et de la stagnation de la demande de divers produits, tout porte donc à croire que la croissance d'un secteur industriel est lié à ses possibilités d'adaptation et de modernisation ainsi qu'à sa volonté d'investir dans l'avenir via la recherche et l'innovation.

II - LES CHANGEMENTS DE LOCALISATION

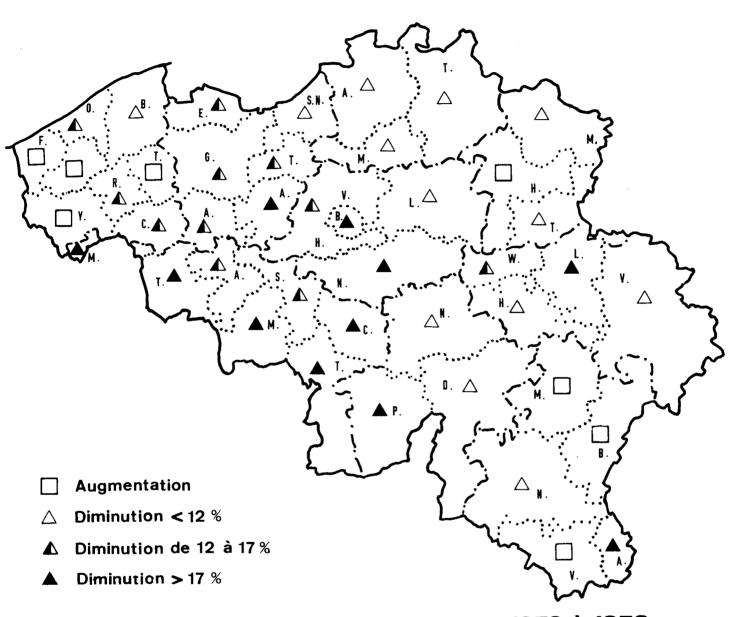
La répartition spatiale des activités industrielles sur le territoire belge a été affectée par deux faits principaux : l'inégale croissance ou régression des activités sur le territoire et les changements de localisation au sein même des régions.

Pour mesurer ces changements, nous envisagerons successivement les mutations régionales de l'industrie et les nouveaux sites industriels.

A - Mutations régionales

Le tableau III rassemble des informations relatives à la croissance de la valeur ajoutée brute industrielle au coût des facteurs en prix de 1970 pendant la période 1970-1977 et aux emplois industriels pendant la période 1973-1979 (15).

De 1970 à 1977, la part relative de la Flandre dans la valeur ajoutée brute industrielle a progressé assez sensiblement alors que celles de la Wallonie et de Bruxelles (19 communes) diminuaient. Dans le cas de Bruxelles, la situation est assez dramatique d'autant plus que l'on ne peut invoquer un développement régional des espaces périphériques puisque le Brabant flamand comme le Brabant wallon (qui regroupent tous deux l'ensemble de l'agglomération urbaine et industrielle) voient leur valeur ajoutée régresser ou stagner. Parmi les provinces flamandes, c'est le Limbourg qui a la croissance la plus forte, alors qu'en Wallonie, c'est le Hainaut qui est le plus touché par la récession.



Evolution de l'emploi industriel de 1973 à 1979 par arrondissement Source : O. N. S. S.

Les données relatives aux emplois confirment les tendances de l'évolution décrite pour la valeur ajoutée. Elles permettent en outre de mieux mesurer l'impact régional des diminutions d'emplois, diminutions particulièrement sensibles à Bruxelles, dans le Hainaut, dans l'ensemble du Brabant et à Liège. A l'opposé, les pertes sont très réduites au Limbourg qui a maintenu pratiquement le total de ses emplois industriels.

La figure I tente de traduire spatialement l'évolution 1973-1979 de <u>l'emploi industriel par arrondissement</u>. Ceux-ci ont été répartis en 4 classes : deux pour des évolutions plus favorables que la tendance moyenne, une pour cette tendance moyenne et une pour les évolutions plus défavorables. Si l'on accepte une légère approximation due aux modifications introduites par les fusions de communes du 1er janvier 1976 (16), la carte indique clairement un maintien de l'emploi industriel plus net à l'est qu'à l'ouest. Exception faite d'Arlon et de Liège, tous les arrondissements de la moitié est du pays présentent une croissance ou une décroissance limitée des emplois industriels. A l'opposé, presque tous les arrondissements de la moitié ouest, exception faite de Dixmude, Ypres, Tielt, Furnes et Bruges en Flandre occidentale et de Saint-Nicolas en Flandre orientale, s'inscrivent dans le mouvement général de recul des emplois industriels et dans le cas plus spécifique du Hainaut offrent même une situation parmi les plus défavorables.

Les facteurs explicatifs d'une telle évolution ne peuvent guère être étudiés dans cette synthèse. Retenons toutefois que sur base de l'ensemble des effectifs du secteur secondaire (secteur de la construction compris), le clivage Flandre-Wallonie n'est pas aussi net que le disent certains. En outre, il semblerait que la raison première de nombreuses évolutions régionales soit davantage le facteur structure de l'industrie que spécificité régionale. Ainsi les problèmes rencontrés dans le secteur textile-confection ou sidérurgie frappent plus durement certaines régions, les implantations relevant de ces activités étant inégalement réparties dans l'espace.

B - Nouveaux sites industriels

Les changements les plus spectaculaires en matière de localisation sont sans conteste liés à la multiplication des zones et des parcs industriels.

Instrument conjoint du développement régional et de la politique d'aménagement du territoire, le parc industriel a joué un double rôle : accueil de la plupart des nouvelles unités de production tant belges qu'étrangères et incitant à un vaste mouvement d'exurbanisation des industries préexistantes.

Fréquemment, les parcs industriels ont été créés et sont gérés par des sociétés d'équipement économique régional instituées en exécution de la première loi d'expansion économique régionale (18 juillet 1959). Mais certaines réalisations sont d'initiative communale (principalement en Flandre). De plus, de vastes zones portuaires ont été aménagées à Anvers, Gand et Zeebrugge. Par contre, les parcs privés sont rares à l'exception de ceux réalisés à proximité de Bruxelles dans le Brabant flamand (Diegem, Nossegem, Groot-Bijgaarden, Ternat, etc.).

Comme nous l'avons montré dans un précédent travail (17), la répartition spatiale des 314 sites industriels individualisés comme sites différents en 1976 (voir figure II) s'explique par le jeu de trois facteurs principaux :

- la proximité des autoroutes ou voies rapides et/ou du réseau des voies navigables ;
- la proximité des centres urbains, de nombreux parcs ayant été aménagés en périphérie immédiate des espaces fortement urbanisés ;

— la disponibilité en terrains non bâtis (surtout terres agricoles, prairies ou incultes), sans fortes dénivellations, de prix «abordable», situés dans un environnement agréable et si possible désignés par les études d'aménagement du territoire comme zones devant être affectées à l'industrie.

Le <u>succès</u> des différents parcs (nombre élevé d'entreprises et d'emplois) dépend souvent de leur mise en place précoce mais il s'explique aussi par la situation même du site (notamment par rapport au centre urbain le plus proche), par le dynamisme des gestionnaires et par la qualité de l'environnement industriel régional.

L'importance actuelle des implantations industrielles situées dans les parcs est difficile à mesurer en raison de la carence des informations disponibles. Au 1.1.1976, nous y avions dénombré plus de 3000 établissements, occupant plus de 300 000 travailleurs, soit 22,1% de l'emploi industriel de la Belgique.

A la même date, 279 sites sur 314 avaient accueilli au moins une implantation et 53% de la superficie utilisable étaient encore disponibles.

Actuellement, deux tendances nouvelles semblent s'affirmer : l'ouverture des parcs aux activités tertiaires et la réalisation de parcs plus petits et/ou plus proches des centres urbains.

L'accueil d'activités non directement liées à la production a été en fait organisé par la loi du 30 décembre 1970 qui prévoit la mise en place de parcs pour l'artisanat et les services ; par ailleurs, des activités tertiaires s'étaient installées, bien avant cette date dans les parcs communaux (18).

Toutefois, des circonstances nouvelles semblent avoir accentué ce mouvement notamment le plus grand dynamisme actuel des activités de services, l'intérêt croissant porté aux petites et moyennes entreprises et aussi la prise de conscience de la similitude des problèmes de localisation entre certaines activités tertiaires (commerces de gros, transporteurs, garages, lavoirs) et certaines activités industrielles.

D'un autre côté, l'analyse de certains désavantages liés à l'exurbanisation de l'industrie (19) (par exemple, l'augmentation des navettes et le déclin économique de nombreuses banlieues) est à l'origine de l'aménagement de parcs industriels plus petits, proches des zones d'habitat, localisés parfois sur d'anciens sites industriels. Ce mouvement encore timide est surtout sensible en Wallonie où une législation du 27 juin 1978 organise la rénovation des sites d'ancienne activité.

Ces deux tendances nouvelles devraient, à notre avis, être favorisées car elles visent à une meilleure répartition spatiale des activités et par ce biais permettent de limiter la croissance de l'espace urbanisé et les consommations énergétiques (liées aux déplacements et à l'isolement). En outre, elles favorisent les relations entre fonctions et freinent les désorganisations liées aux ségrégations.

CONCLUSION

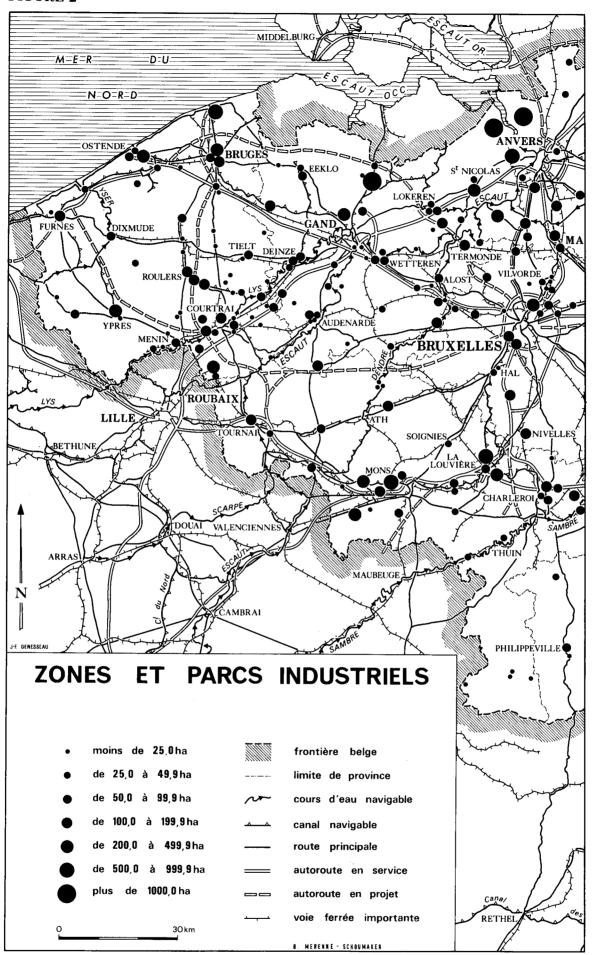
La décennie 1970-1980 marque la progression de l'économie belge dans une phase post-industrielle. En une dizaine d'années, plus de 250 000 emplois industriels ont été en effet supprimés alors que parallèlement plus de 350 000 postes de travail étaient créés dans le secteur tertiaire. De plus, la contribution relative du secteur industriel à la formation du P.I.B. (à prix courants) s'est également restreinte de 40% en 1970 à 36% en 1978.

Cette évolution n'est toutefois pas spécifique à la Belgique. De nombreux pays occidentaux présentent des tendances similaires. Mais une situation carrefour en Europe, une taille économique restreinte et une forte dépendance des marchés extérieurs nécessitent sans contexte une réadaptation des outils de production aux circonstances nouvelles de la vie des affaires.

Comme le souligne à juste titre le Bureau du Plan, il est indispensable de diversifier la production (trop orientée vers les secteurs traditionnels fortement vulnérables à la concurrence internationale) et de développer des secteurs d'avenir tels les nouvelles sources d'énergie, la télématique, les applications en agriculture et en médecine des nouvelles découvertes en biologie ou encore l'exploitation des ressources océaniques. Il faut également rétablir la compétitivité et la rentabilité des entreprises et développer un climat propice à l'initiative et à la créativité.

Certes, il ne peut être question de demander à l'industrie de résoudre le très difficile problème de l'emploi, mais tout permet de croire, que, dans une société de plus en plus spécialisée et orientée vers les services, un secteur industriel de pointe est une des conditions du développement de nombreuses activités tertiaires.

FIGURE 2



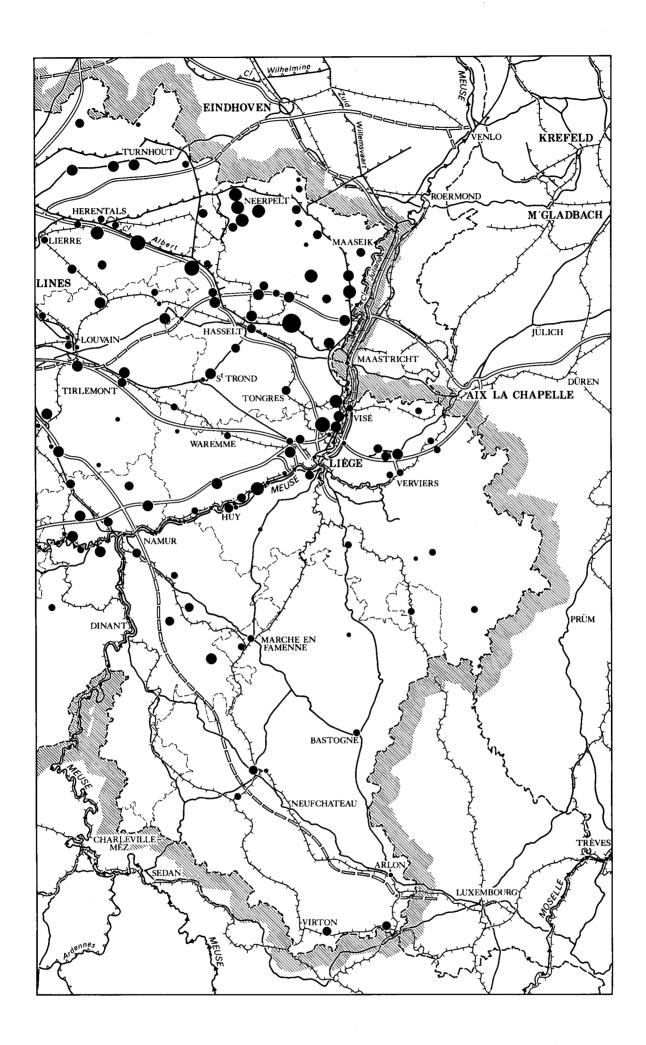


TABLEAU III - EVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTEE INDUSTRIELLE ET DE L'EMPLOI INDUSTRIEL PAR PROVINCE ET PAR REGION

	V.	aleur ajout	Valeur ajoutée brute au coût des facteurs en prix de 1970	es facteurs			[<u>1</u>]	Emploi (30 juin)	(u	
	1970	***************************************	7261	*****		1973	93	1979		
	v.a. (M.F.)	%	v.a. (M.F.)	%	1970 : 100	V.a.	%	V.a.	%	1973 = 100
Anvers	97644	19,61	135327	20,9	138,6	254133	18,1	229452	1,61	90,3
Flandre occidentale	50913	10,2	67301	10,4	132,2	162321	11,6	145394	12,1	9,68
Flandre orientale	67233	13,5	87617	13,6	130,3	192452	13,7	165898	13,8	86,2
Limbourg	30536	6,5	52901	8,2	173,3	101740	7,3	101459	8,5	2,66
Brabant flamand	38080	2.2	48674	2,2	127,8	98104	0,7	83461	0,7	85,1
FLANDRE	284406	57,2	391820	9,09	137,8	808750	57,7	725664	60,5	89,7
Hainaut	20890	14,3	78284	12,1	110,4	188886	13,5	148329	12,4	78,5
Liège	56171	11,3	76599	11,8	136,4	154755	11,0	127281	9'01	82,2
Luxembourg	5623	1,1	8787	1,4	156,3	13911	1,0	13261	1,1	95,3
Namur	14573	2,0	19122	3,0	131,2	37247	2,2	34975	2,9	93,9
Brabant wallon	11596	2,3	14825	2,3	127,8	31604	2,2	25785	2,2	81,6
WALLONIE	158853	31,9	19261	90,08	124,4	426403	30,4	349631	29,5	82,0
REGION BRUXELLOISE	54446	6'01	26992	8,8	104,1	165943	11,9	123596	10,3	74,5
BELGIQUE	497705	100,0	646132	100,0	129,8	1401096	100,0	1198891	100,0	85,6

Sources : pour la valeur ajoutée : I.N.S., Croissance économique des provinces et des régions de 1970 à 1976 et en 1977, dans Bulletin de Statistique, 1979, n^o 2, pp. 122 - 174 et 1979, n^o 7-8, pp. 673-685 ; pour l'emploi : O.N.S.S., Rapports annuels, 1973 et 1979.

BIBLIOGRAPHIE

- 1. Par secteur industriel, nous entendons l'ensemble des activités du secteur secondaire, c'est-à-dire les industries extractives, les industries manufacturières, la production et la distribution d'eau, de gaz et d'électricité ainsi que l'industrie de la construction.
- 2. Pour le bilan sectoriel et régional de l'industrie aux environs de 1970, on peut consulter : R. RILEY, Belgium, Studies in Industrial Geography, Hutchinson University Library, Londres, 1976. Par ailleurs, une analyse détaillée de l'évolution 1846 à 1970 a été présentée par C. VANDERMOTTEN, Ebauche d'une macrogéographie de l'industrie en Belgique 1846-1970, Thèse de Doctorat en Sciences géographiques, Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 1978, inédit.
- 3. Le dernier recensement général de la population et des activités date du 31 décembre 1970 et le prochain recensement est prévu pour mars 1981. En avril 1977, l'I.N.S. (Institut National de Statistique) a réalisé une enquête socio-économique par sondage afin d'actualiser les données de 1970.
- 4. I.N.S., Annuaire statistique de la Belgique, t. 99, 1979, Ministère des Affaires économiques, Bruxelles, 1980, p. 498.
- 5. De 1970 à 1979, la production charbonnière a régressé de 11,4 à 6,1 MT et le nombre de charbonnages de 24 à 8. En 1980, il ne reste qu'un siège en activité en Wallonie (Roton à Farciennes, région de Charleroi) et cinq sièges en Campine (COMPTOIR BELGE DES CHARBONS, Statistiques de base de l'industrie charbonnière, Bruxelles, annuel).
- 6. Les lecteurs intéressés par les aspects plus spécifiquement économiques de l'évolution industrielle belge peuvent consulter : Structure de l'industrie et politique industrielle en Belgique, Etudes socio-économiques de la Kredietbank, Bruxelles, 1978, et L'économie belge en transformation, Bulletin de la Société Générale de Banque, n. 195, janvier 1980.
- 7. De 1970 à 1977, la CE a perdu 5 871 000 emplois industriels dont 2 144 000 en R.F.A. et 1 897 000 au Royaume-Uni. Par rapport à 1970, la réduction enregistrée en Belgique est du même ordre de grandeur que celle de ces deux pays. Pour de plus amples informations sur la situation de l'industrie dans les autres pays du Marché Commun voir : B. MERENNE-SCHOU-MAKER, Eléments d'une nouvelle géographie industrielle de l'Europe, Dossier du Ministère de l'Education nationale et de la Culture française, Bruxelles, 1980 (sous presse).
- 8. Source : O.N.S.S. (Office national de Sécurité sociale).
- 9. Voir par exemple, B. DENIL, Aujourd'hui le textile et demain..., dans Wallonie 78, n.6, pp.477-489. Pour le secteur de la confection, on peut aussi consulter W. VLASSENBROECK, Enkele kenmerken en lokalisatie van de belgische Kledingnijverheid, dans Bulletin de la Société belge d'Etudes géographiques, t. XLVII, 1978, pp. 201-240.
- 10. Tous les chiffres de ce texte sont extraits de : GROUPEMENT DES HAUTS FOURNEAUX ET ACIERIES BELGES, La sidérurgie belge en 1979, Bruxelles, 1980.
- 11. Voir à ce propos W. FRAYES, La restructuration de la sidérurgie belge, dans Wallonie 80, n.3-4, pp.175-189.
- 12. Source : O.N.S.S., chiffres regroupant la chimie, le caoutchouc et les matières plastiques.
- 13. Voir notamment : CONSEIL PROFESSIONNEL DE LA CHIMIE, L'industrie chimique, facteur de progrès, Bruxelles, 1977 et L'industrie chimique en Belgique dans Belgique : économie → technique, n.43, 1975, pp. I-XIII.
- 14. Le Soir, 4 juin 1980.
- 15. Un changement de code des activités en 1973 nous oblige à limiter les investigations à la période 1973-1979.
- 16. 60 communes sur les 2 359 dénombrées avant les fusions ont changé d'arrondissement ; 12 parmi elles ont même changé de province. Dans l'ensemble, il s'agit de communes peu industrielles situées principalement en Wallonie.
- 17. B. MERENNE-SCHOUMAKER, Les nouveaux sites industriels en Belgique, dans Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, n.31-32, 1977, pp. 33-55.
- 18. Depuis 1967, il existe trois catégories de parcs selon le statut : parcs d'intérêt national, parcs d'intérêt régional et parcs communaux. Ce statut détermine l'importance de l'aide de l'Etat pour le financement de l'aménagement : aide maximum pour les premiers et plus réduite pour les seconds. Les parcs communaux sont pratiquement toujours réalisés par les seuls pouvoirs locaux.
- 19. Voir à ce propos : B. MERENNE-SCHOUMAKER, Localisations industrielles et milieu urbain, dans Bulletin de la Société géographique de Liège, n.13, 1977, pp. 5-18.